

reste donc maintenant qu'à revoir la déclaration explicite de l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate, et ses observations démontrent très clairement que l'industrie textile n'intéresse nullement le parti libéral qui est tout disposé à la laisser périr.

L'hon. M. Pickersgill: Balivernes.

L'hon. M. Fleming: Le discours de l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate n'était ni plus ni moins qu'une sentence de mort prononcée contre l'industrie textile du Canada.

Quant à moi, j'ai quelque chose à dire sur cette industrie textile. L'honorable représentant de Waterloo-Sud a eu la bonté de nous rappeler aujourd'hui qu'en ma qualité de fils de Waterloo-Sud, puisque je suis né dans la ville de Galt, j'ai eu l'occasion d'être initié aux problèmes de l'industrie textile et de connaître la place qu'elle a occupée dans l'économie canadienne. Monsieur le président, l'industrie textile a fourni beaucoup d'emplois aux Canadiens. Malgré les difficultés qu'elle éprouve, l'industrie textile a montré depuis quelques années qu'elle est en mesure de subir l'épreuve de la compétence, car, au cours de toutes les enquêtes faites jusqu'ici, on n'a jamais réussi à l'accuser d'incompétence. L'industrie textile s'est efforcée de satisfaire à ses besoins en progressant sur le plan technique.

Je dirai au représentant de Bonavista-Twillingate qu'aux époques de tension nationale, l'industrie textile a rendu des services remarquables à notre pays.

L'hon. M. Pickersgill: Les cultivateurs et les pêcheurs aussi.

L'hon. M. Fleming: Je ne demande pas au député de me croire sur parole. J'ai ici le récent rapport de la Commission du tarif et je rappelle aux députés que tous les membres de la Commission du tarif qui a préparé ce rapport ont été désignés par le gouvernement précédent. Aucun d'eux n'a été nommé par le régime actuel. Voici ce que je lis à la page 42 de ce rapport:

A ce propos, il faut dire que cette industrie a rendu des services de tout premier ordre au cours de la seconde Grande Guerre: son apport à l'équipement des forces armées non seulement du Canada, mais aussi de divers pays alliés, a été magnifique à tous points de vue.

Monsieur le président, je n'ai pas à insister davantage sur l'apport remarquable de cette industrie à la cause de notre pays durant la guerre.

Mais une autre caractéristique importante de l'industrie textile au point de vue de l'économie du pays, c'est le fait qu'elle soit peu centralisée. J'admets qu'on trouve au

Canada de très grandes filatures, mais en général cette industrie s'est distinguée jusqu'ici par son caractère fortement décentralisé. Sa croissance s'est accomplie sur le plan local, et c'est grâce à cela qu'elle a pu contribuer à la force et à la stabilité économique de bien des localités du pays. Je cite encore le rapport, à la page 43:

Dans l'ensemble, l'industrie demeure cantonnée dans les petites villes. Dans bien des cas, même aujourd'hui, elle forme l'armature industrielle de collectivités à demi rurales. Elle emploie actuellement plusieurs milliers de Canadiens et leur fournit les moyens de faire vivre leurs familles. En raison, pour une part, de l'ancienneté des liens qui unissent son destin à celui de beaucoup de localités, elle est inséparable de l'image qu'on se fait de la vie canadienne. Souvent, dans telle région particulière, elle est seule à employer de la main-d'œuvre spécialisée ou mi-spécialisée.

Voilà l'industrie que le député de Bonavista-Twillingate, parlant au nom du parti libéral, condamnerait à l'extinction. Je dirai au chef de l'opposition que c'est une bien piètre façon de répondre aux besoins de cette industrie,—besoins qu'il admet cependant,—que de ne recourir qu'à des mots. Cette industrie mérite autre chose que des mots, et il faudra autre chose aussi pour répondre à ses besoins. Il faudra autre chose que le genre d'attitude adoptée ce matin par le chef de l'opposition. Le député n'a fait aucun apport à la solution du problème.

Je parlerai maintenant de la recommandation de la Commission du tarif et de la mesure que le gouvernement invite la Chambre à prendre pour mettre à exécution le vœu de la Commission. Personne ne prétendra le moins du monde que cette modeste recommandation soit la solution de tout le problème de l'industrie textile. (*Exclamations*)

Évidemment, cela ne réglera pas tout le problème. Notre proposition s'accompagne d'un élément important du programme gouvernemental, c'est-à-dire le remaniement de l'article 35 de la Loi sur les douanes, de façon à enrayer le dumping qui est la véritable cause de l'état de choses actuel.

M. Benidickson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Certes, le ministre prévoit un débat là-dessus pour la semaine prochaine.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je ne me lance pas du tout dans ce sujet.

L'hon. M. Chevrier: Mais si.

Des voix: Vous contrevenez au Règlement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je ne discute pas l'amendement à l'article 35 de la loi sur les douanes. On aura l'occasion de le faire. Il y aura une modification à l'article 35 et, lorsqu'on nous demande aujourd'hui d'encaisser une mesquine raillerie